

Saisir en ligne l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)

Accéder au Service en ligne

Permet de porter à la connaissance de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale des faits que vous jugez contraire à la déontologie de la gendarmerie nationale.

- Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits